



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question écrite n° 111000

Texte de la question

M. Abdoulatifou Aly attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessité d'un apprentissage des parlers locaux à Mayotte. La presse à Mayotte fait état d'une recommandation des services locaux de l'éducation nationale invitant les élèves à se débarrasser de leur accent local dans leur pratique de la langue française. Cette manière de faire est incontestablement contraire à la loi et dénote du mépris à l'encontre de la population mahoraise. Il lui demande en conséquence de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour favoriser l'apprentissage des parlers locaux comme cela est le cas dans la plupart des régions de France où l'identité régionale est mise en valeur.

Données clés

Auteur : [M. Abdoulatifou Aly](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111000

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)